Chères Bouzigaudes, Chers Bouzigauds,

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 25 septembre 2026 à 17h30. **Plusieurs sujets ont été débattus dont certains avaient trait aux dépenses de la commune et à la fiscalité.**

Augmentation des impôts

Six mois après l'élection du conseil municipal, le maire et ses élus ont voté **une 1ère hausse d'impôts**. Pour l'instant cela ne touche que les résidences secondaires.

C'est ainsi que la **taxe** d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) due au titre des logements meublés a été **majorée à son taux maximal, à savoir 60 %**.

Nous avons demandé au maire si cette hausse d'impôt servirait à investir pour les Bouzigauds. **On nous a répondu qu'aucun investissement n'était prévu.**

Il nous a alors été confirmé que **cette hausse d'impôts ne servira qu'aux dépenses courantes de la mairie** car les ressources financières de la commune sont plus que limitées.

Dès lors, **nous nous sommes abstenus** de voter cette hausse de la fiscalité.

Il nous a également été indiqué que très récemment et à deux reprises, la préfecture a alerté la commune sur le mauvais état des finances communales et notamment sur l'absence d'épargne nette.

Recrutement de vacataires

Le conseil municipal a décidé de recruter des vacataires en plus des agents déjà en poste.

Nous avons alerté sur l'importance de procéder à un examen vigilant des candidatures, notamment pour le recrutement de personnels en milieu scolaire et périscolaire.

Dérogation à la Loi Littoral pour une ligne électrique de 63 000 volts

Le conseil municipal a dû donner un avis sur la demande de dérogation à la Loi Littoral formulée par la Préfète de l'Hérault. Cet avis est exigé dans le cadre du projet de déplacement d'une ligne électrique de 63 000 volts.

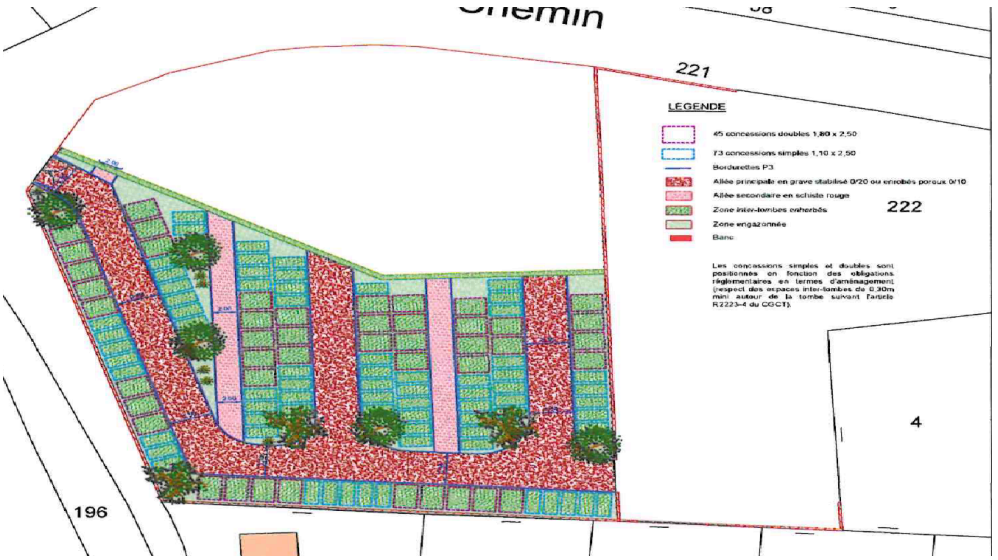
Nous avons voté **contre le principe de déroger à la Loi Littoral dans notre commune** car la dérogation demandée a pour objet de permettre la traversée d'espaces remarquables du littoral situés à Bouzigues en proximité de l'étang.

Bien que cela n'ait pas été expliqué par le maire lors du conseil municipal, il ressort du dossier que **le déplacement de cette ligne électrique a pour but de faciliter le tracé de la ligne LGV dans la garrigue**.

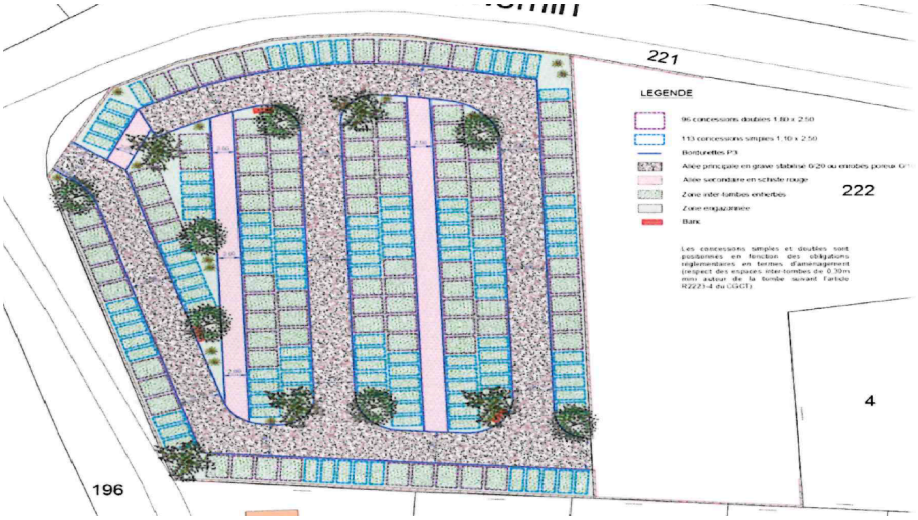
Malheureusement, la dérogation à la Loi Littoral a été adoptée par le maire et les autres élus du conseil.

Extension du cimetière

Un projet d'extension du cimetière en continuité du cimetière existant sur un terrain communal nous a été présenté. Le voici :



Nous l'avons voté mais en regrettant que l'extension du cimetière soit prévue en deux tranches et non en une seule phase comme cela avait été initialement conçu.



En effet, réaliser cette extension en plusieurs fois coûtera beaucoup plus cher à la commune que si elle était réalisée en une opération, alors même que les demandes des Bouzigauds sont très nombreuses pour accéder à des concessions.

De plus, réaliser une seconde phase de travaux perturbera nécessairement le calme et le recueillement propres à un tel lieu.

Nos questions au conseil municipal du 25 septembre 2026 :

Police municipale

Nous avons d'abord demandé des précisions sur l'organisation de **la police municipale** qui compte 2 agents. Nous avons appris qu'au moins un policier est présent à Bouzigues du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures, mais ce n'est qu'en été qu'un policier sera également présent le samedi.

Bar Le Globe

S'agissant des conflits de voisinage, et plus spécialement du **Bar Le Globe**, nous avons interrogé le maire. Ce dernier indique avoir reçu des voisins mécontents et une pétition de plusieurs habitants faisant part de leur attachement à cet établissement. Il a précisé que la fermeture du café n'était pas à l'ordre du jour.

Finances et budget

Nous avons ensuite interrogé le maire et ses élus sur **l'état des finances de la commune et l'exécution du budget à ce jour**. Il nous a été indiqué qu'aucun investissement n'était prévu en 2026 et que la commune

est très endettée. La préfecture vient d'alerter la commune de la gravité de cette situation.

Retransmission des conseils municipaux

Enfin, nous avons proposé que les **séances du conseil municipal soient retransmises sur le site web** de la mairie pour les Bouzigauds qui ne peuvent pas y assister.

Nous regrettons que **le maire ait refusé de retransmettre les débats sans nous donner de raison valable**. Pourtant, cela se fait dans de nombreuses communes, comme à Loupian par exemple.

Ce faisant, cette décision prive les Bouzigauds de la possibilité de s'informer des affaires communales et des échanges démocratiques qui sont pourtant la base du vivre ensemble.

N'hésitez pas à continuer de nous transmettre vos questions de vie quotidienne. Nous ferons en sorte d'obtenir pour vous des réponses.

Bien à vous.

Hélène BRAS	**Christian SERVAT**	**Isabelle ROUGÉ-BLAYAC**
helene.bras@bouzigues.fr	christian.servat@bouzigues.fr	isabelle.rouge-blayac@bouzigues.fr